

N/réf. : BS / pc

Demande de reprise des entraînements

Club : (Nom du club)

Personne responsable : (Prénom, Nom)

(Adresse courriel)

(Téléphone)

Concept de protection de la fédération sportive auquel le club se réfère :

Adhésion du club à la fédération : (Nom de la fédération)

Le concept de protection de la fédération doit être annexé à la présente demande.

Concept de protection du club :

Le concept de protection du club doit être annexé à la présente demande au format PDF.

Nous aimerions utiliser la/les plages d'entraînements suivante(s)

(Les demandes ne peuvent être faites que pour des plages d'entraînements selon le plan d'occupation 2019-2020) :

Jour Heure	Infrastructure sportive	Détail	depuis	Admis	Refusé
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exemple :

Lu : 18h00-19h20

Ecole XYZ / bâtiment XYZ

Salle rythmique / gym

11.05.2020

x

S'applique toujours :

- Les salles de sports des établissements scolaires sont utilisées en journée depuis le 11.5.2020 et jusqu'à 18h00 par les écoles.
- Dès le 6 juin 2020 elles seront accessibles aux clubs de 18h00 à 22h00 uniquement du lundi au vendredi et ce, jusqu'à nouvel ordre
- La reprise de l'entraînement est possible au plus tôt le jour suivant la confirmation de la demande.

Service constructions, entretien et sports

Route du Val-d'Arve 92
CH-1227 Carouge
T 022 307 89 60
sces@carouge.ch
www.carouge.ch

Adresse de correspondance

Mairie de Carouge
Place du Marché 14
CH-1227 Carouge

Le club certifie que :

- ses entraîneurs / Moniteurs-trices
- ses sportives et sportifs
- ses parents (pour la relève / espoirs / jeunesse)

sont informé-e-s en détail sur les concepts de protection de leur sport et de leur club ; qu'ils connaissent les mesures de protection applicables et les respectent strictement. Les entraîneurs et les athlètes sont eux-mêmes responsables du respect des mesures de protection.

Le club prend note et veille :

- que la santé des athlètes et des employé-e-s est la première priorité ;
- que le non-respect des mesures de protection entraîne le retrait de l'autorisation donnée par l'utilisateur.

Demande à transmettre à scs@carouge.ch accompagnée :

- du concept de protection du club.

Accusé de réception de la demande :

- complété
- partiel
- refusé

Transmis pour information

Gardien / entretien du terrain

Traité par :